

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le HCSP réaffirme sa recommandation de maintien et de consolidation du Service sanitaire des étudiants en santé

15 avril 2021

Dans son rapport intermédiaire d'évaluation du Service sanitaire des étudiants en santé, mis en ligne le mardi 06 avril 2021, le HCSP a identifié deux points de fragilité, qui nécessitent d'être améliorés :

- la qualité de la formation des étudiants aux méthodes d'intervention et de communication en prévention ;
- l'articulation du Service sanitaire des étudiants en santé avec les dispositifs de prévention en région, en particulier ceux portés par l'Éducation nationale. En effet, cette articulation est une des conditions de l'impact attendu du Service sanitaire des étudiants en santé sur la prévention et la promotion de la santé.

Le HCSP tient à souligner que ces réserves ne remettent cependant nullement en cause la première conclusion du HCSP rendu dans son avis du 18 juin 2020, de maintien et de consolidation du Service sanitaire des étudiants en santé, en renforçant sa dimension d'interprofessionnalité.

Mis en place à la rentrée 2018, le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du code de la santé publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète. Cette durée comprend la durée de la formation théorique des étudiants à la prévention, celle du travail personnel de l'étudiant, celle de la préparation de l'action de prévention, ainsi que celle de la réalisation de l'action et de son évaluation. Depuis septembre 2018, il concerne chaque année environ 47 000 étudiants en médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapie et soins infirmiers.

Pour consulter le rapport : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=998>

Contact : HCSP-SECR-GENERAL@sante.gouv.fr

Haut Conseil de la santé publique

14 avenue Duquesne

75350 Paris 07 SP

www.hcsp.fr

Le Haut Conseil de la santé publique est une instance d'expertise pour l'aide à la décision, qui a notamment pour mission de fournir aux pouvoirs publics, en liaison avec les agences sanitaires, l'expertise nécessaire à la gestion des risques sanitaires ainsi qu'à la conception et à l'évaluation des politiques et stratégies de prévention et de sécurité sanitaire.